

Paris, le 25 juin 2015

Cher(e) Collègue,

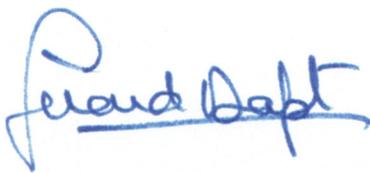
Au-delà de nos engagements politiques respectifs, nous avons tous reçu du peuple français la responsabilité partagée de défendre les biens communs. Au premier rang de ceux-ci se situent l'environnement et notamment la biodiversité.

C'est cette raison qui a conduit les députés à voter à la majorité le 19 mars dernier un amendement interdisant, à compter du premier janvier 2016, l'usage en France des produits phytosanitaires de la famille des néonicotinoïdes. Les abeilles en sont les premières victimes mais, ces substances étant hydrosolubles via les sols et les eaux, les invertébrés, les poissons, les oiseaux souffrent également de leur neuro-toxicité et la chaîne alimentaire humaine est affectée.

Depuis que les apiculteurs ont lancé l'alerte il y a 20 ans, la communauté scientifique internationale a prouvé les effets de ces insecticides sur l'ensemble des écosystèmes. La société civile nous demande de prendre nos responsabilités, comme le prouve le forum organisé ce 24 juin à l'Assemblée. La France a le droit de décider seule d'interdire ces molécules sur son territoire et a le devoir de montrer la voie à l'Union européenne.

C'est pourquoi nous vous appelons solennellement à signer l'appel ci-joint (mail à adresser à gbapt@assemblee-nationale.fr) et à voter en faveur de cette interdiction dans le texte du projet de loi sur la biodiversité.

Nous vous assurons, Cher(e) Collègue, de nos sentiments les meilleurs.



Gérard BAPT
Député de la Haute-Garonne



Delphine BATHO
Députée des Deux-Sèvres



Jean-Paul CHANTEGUET
Député de l'Indre,
Président de la Commission
du Développement Durable
et de l'Aménagement du Territoire

*Mesdames et Messieurs les Député(e)s
Mesdames et Messieurs les Sénateurs*

« Pour l'Interdiction des Néonicotinoïdes :

L'Appel des Parlementaires »

Nous, députés et sénateurs, appelons nos collègues de l'Assemblée nationale et du Sénat à voter l'interdiction de tous les néonicotinoïdes sur l'ensemble du territoire français à partir du premier janvier 2016.

Substances solubles, elles imprègnent toute la plante jusqu'à son pollen, s'infiltrant dans le sol et se répandent par les eaux de surface et souterraines.

Non seulement les colonies d'abeilles sont décimées, mais les oiseaux, les invertébrés, les poissons sont menacés et la chaîne alimentaire humaine est contaminée.

Alertés par les hécatombes frappant leurs ruches, les apiculteurs ont lancé l'alerte il y a 20 ans. La communauté scientifique internationale a depuis lors prouvé la neurotoxicité de ces produits.

Nous, élus du peuple dorénavant suffisamment instruits, devons aujourd'hui, sans perdre davantage de temps, prendre la décision, que nous dicte l'intérêt général. La France peut agir en pleine souveraineté et montrer la voie à ses partenaires européens, comme elle l'a déjà fait par le passé.

Signataires :

Laurence ABEILLE, Députée du Val de Marne

Aline ARCHIMBAUD, Sénatrice de Seine-Saint-Denis

Gérard BAPT, Député de la Haute-Garonne

Delphine BATHO, Députée des Deux-Sèvres

Patrice CARVALHO, Député de l'Oise

Jean-Paul CHANTEGUET, Député de l'Indre

Sophie ERRANTE, Députée de la Loire-Atlantique

Geneviève GAILLARD, Députée des Deux-Sèvres

Nathalie GOULET, Sénatrice de l'Orne

Razzy HAMMADI, Député de Seine-Saint-Denis

Chantal JOUANNO, Sénatrice de Paris

Régis JUANICO, Député de la Loire

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Députée de l'Essonne

Joël LABBE, Sénateur du Morbihan

Bernadette LACLAIS, Députée de Savoie

Viviane Le DISSEZ, Députée des Côtes d'Armor

Philippe MARTIN, Député du Gers

Alain MILON, Sénateur du Vaucluse

Philippe NOGUES, Député du Morbihan

Bertrand PANCHER, Député de la Meuse

Rémi PAUVROS, Député du Nord

Germinal PEIRO, Député de la Dordogne

Hervé PELLOIS, Député du Morbihan

Philippe PLISSON, Député de la Gironde

Frédéric ROIG, Député de l'Hérault

Barbara ROMAGNAN, Députée du Doubs

Jean-Louis ROUMEGAS, Député de l'Hérault

Martial SADDIER, Député de la Haute-Savoie

Jean-Marie VANLERENBERGHE, Sénateur du Pas-de-Calais

Marie-Jo ZIMMERMANN, Députée de la Moselle